



# Les jeunes en milieu rural en Auvergne

Synthèse

Focus de la PfoSS n°8  
Janvier 2015

## Introduction

L'ambition de cette étude est double. Il s'agit de dresser un portrait de la jeunesse auvergnate à partir d'un grand nombre d'informations à un niveau géographique fin (infra-départemental) pour avoir une vision à la fois globale et territoriale de la situation des jeunes. L'étude s'attache également à comparer les caractéristiques et les conditions de vie des jeunes résidant en milieu rural à celles des jeunes vivant en zone urbaine ou rurale sous influence urbaine.

Réalisée à partir de données existantes et disponibles, l'étude rassemble un grand nombre d'informations sur les jeunes âgés de 15 à 24 ans dans trois grands domaines : l'éducation et la formation, l'accès à l'emploi et à l'autonomie, la citoyenneté et la qualité de vie.

Les résultats de l'étude mettent en évidence des disparités selon la zone de résidence des jeunes. Ils pourront représenter une aide au développement des politiques publiques territoriales.

## Répartition territoriale

En 2010, 150 111 jeunes Auvergnats sont âgés de 15 à 24 ans et représentent 11 % de la population régionale. L'Auvergne accuse un déficit de jeunes par rapport à la moyenne métropolitaine (12 %).

Les jeunes sont concentrés en zone urbaine où résident plus de deux jeunes sur trois (68 %). Seuls 15 % des 15-24 ans vivent en zone rurale. Dans le département du Puy-de-Dôme, où de nombreux établissements de l'enseignement supérieur attirent un nombre important d'étudiants, 78 % des jeunes sont domiciliés en zone urbaine.

## Scolarisation et lieu d'études

Le taux de scolarisation est croissant avec l'urbanisation : 58 % des jeunes ruraux sont scolarisés, le taux atteignant 67 % en zone urbaine. Ce résultat est à mettre en lien avec le choix, plus fréquent en zone rurale, de l'enseignement professionnel ou technologique et de filières d'enseignement plus courtes.

Les jeunes ruraux sont soumis à des contraintes de mobilité fréquentes pour se rendre sur leur lieu d'études : 22 % se déplacent hors de leur département ou de la région contre 8 % pour les jeunes urbains.

## Diplômes et formation

Les jeunes ruraux en Auvergne connaissent moins d'échecs scolaires que leurs homologues urbains : 19 % des 15-24 résidant en zone rurale sont sortis du système éducatif sans diplôme ou avec un diplôme de niveau collège ou inférieur alors que ce taux s'élève à 25 % en zone urbaine (les taux régional et national étant respectivement de 23 % et 26 %).

Les jeunes ruraux ont également de meilleures chances de réussir le brevet des collèges et le baccalauréat professionnel une fois contrôlés les effets du sexe (les filles réussissant mieux que les garçons) et de l'origine sociale (les enfants de cadres ou d'enseignants réussissant mieux que les enfants d'ouvriers). Ces résultats sont concordants avec d'autres études qui mettent en évidence la bonne performance de l'école rurale alors que les origines sociales des élèves ruraux, plus faibles, seraient prédictives d'une moindre performance.

Les jeunes ruraux privilégient les filières d'enseignement professionnel ou technologique, en particulier les garçons, en lien avec l'offre éducative et les débouchés professionnels des territoires ruraux. Ces choix peuvent également exprimer une volonté, de la part de certains jeunes ruraux, de se préserver un avenir résidentiel rural. Les jeunes filles, en particulier en milieu rural, choisissent plus souvent les filières d'enseignement générales et des études longues.

### Précisions méthodologiques

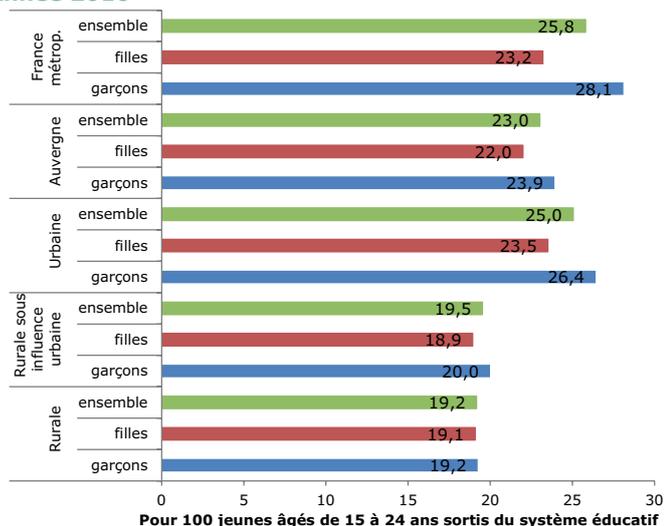
La définition des trois zones de l'étude (rurale, rurale sous influence urbaine et urbaine) a été réalisée à partir du zonage en aires urbaines et du découpage en unités urbaines définis par l'Insee. La zone rurale de l'étude est composée des communes ayant le statut rural dans les deux classifications Insee. La zone urbaine est constituée des communes ayant le statut urbain ou périurbain dans les classifications de l'Insee. Enfin, la zone rurale sous influence urbaine de l'étude est composée des autres communes.

La description des jeunes ruraux proposée dans l'étude correspond à la situation des jeunes qui sont effectivement domiciliés en zone rurale. Les élèves ou étudiants majeurs de moins de 25 ans, originaires du monde rural, qui ont fait le choix de poursuivre leurs études en zone urbaine ou périurbaine sont pris en compte dans la population municipale de la commune dans laquelle ils résident en raison de leurs études.



**Les partenaires de la PfoSS :** ARS, 4 Caf, Carsat, Conseil régional, 4 Conseils généraux, Creai, Direccte, Dreal, DRJSCS, DRSM, Éducation nationale, Fnars, Insee, MSA, ORS, Pôle emploi et Uriopss.

## Part des jeunes de 15-24 ans sortis du système éducatif sans diplôme selon la zone de résidence - Auvergne - Année 2010



Source : Insee, Recensement de la population 2010 / Exploitation PFoss Auvergne

## Chômage et marché du travail

En 2010, plus de quatre jeunes Auvergnats sur dix sont positionnés sur le marché du travail (65 111 jeunes actifs soit 43 %). Parmi ces jeunes actifs, les trois quarts exercent une activité professionnelle (49 541 jeunes) et près d'un quart sont à la recherche d'un emploi (15 569 jeunes chômeurs) soit un taux de chômage des jeunes en Auvergne de 23,9 %, inférieur de un point au taux national (24,8 %). Les autres jeunes sont étudiants (79 435 jeunes, soit 53 %) ou au foyer/inactifs (5 565, soit 3,7 %).

Les jeunes ruraux, privilégiant les filières d'enseignement professionnel ou technologique, détiennent des diplômes professionnalisant et sont, par conséquent, plus souvent actifs et positionnés sur le marché du travail (50 %) que leurs homologues urbains (41 %). Ils sont également moins concernés par les problèmes de chômage : en zone rurale, le taux de chômage des 15-24 ans s'élève à 20 % contre 26 % en zone urbaine.

Les différences de filières d'enseignement observées en zone rurale entre filles et garçons ont un retentissement fort sur l'emploi : l'écart de taux de chômage entre sexe est le plus marqué en milieu rural (9 points) où 16,5 % des jeunes garçons sont au chômage contre 25,7 % des filles.

## Taux de chômage des jeunes actifs âgés de 15 à 24 ans par département et zone de résidence et par sexe - Auvergne - Année 2010

Département et zone de résidence	Garçons	Filles	Ensemble
Allier	24,0	30,5	26,8
Cantal	16,5	21,8	18,7
Haute-Loire	18,5	23,9	20,7
Puy-de-Dôme	22,7	26,9	24,5
Zone rurale	16,5	25,7	20,1
Zone rurale sous influence urbaine	17,9	24,2	20,4
Zone urbaine	24,3	27,7	25,8
<b>Auvergne</b>	<b>21,7</b>	<b>26,8</b>	<b>23,9</b>
France métropolitaine	23,9	25,9	24,8

Source : Insee, Recensement de la population 2010 / Exploitation PFoss Auvergne

Cette situation particulièrement favorable en matière d'emploi des jeunes garçons ruraux peut s'expliquer par le mécanisme de transmission intergénérationnelle des petites entreprises et des commerces familiaux qui fonctionne bien en zone rurale pour les garçons.

## Conditions d'emploi

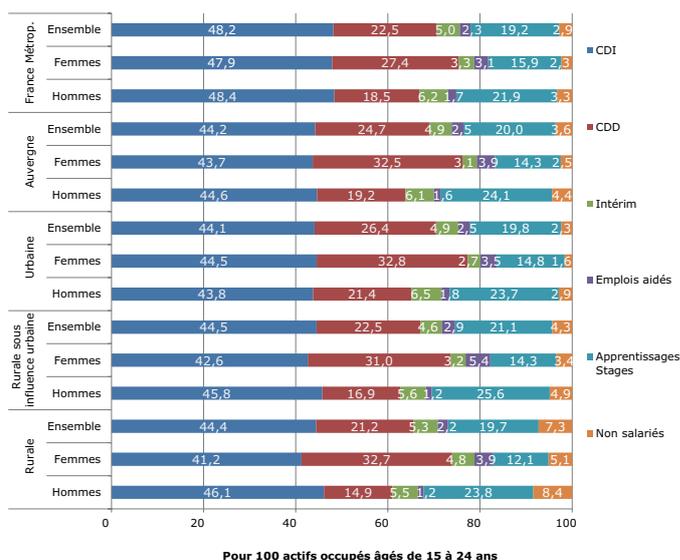
En Auvergne, les conditions d'emploi sont difficiles pour les jeunes qui ont des contrats précaires (CDD, intérim, emplois aidés et non-salariés) dans 36 % des cas (contre 33 % en France métropolitaine).

La situation des jeunes ruraux, notamment les garçons, est de ce point de vue plus favorable. Ils travaillent plus souvent à temps complet (87 %) et bénéficient davantage de CDI (46 %) que leurs homologues urbains (respectivement 82 % et 44 %).

Au contraire, le marché du travail en Auvergne est particulièrement défavorable aux jeunes filles, quelle que soit leur zone de résidence. Plus de 36 % des jeunes filles travaillent à temps partiel et 42 % ont un contrat précaire (contre respectivement 16 % et 31 % pour les garçons).

Ainsi, les écarts de nature de contrat entre filles et garçons sont les plus prononcés en zone rurale, où près de la moitié des jeunes filles ont un contrat précaire (46,5 %), taux supérieur de 16,5 points à celui des jeunes garçons ruraux (30 %).

## Conditions d'emploi des jeunes âgés de 15 à 24 ans selon le sexe et la zone de résidence - Auvergne - Année 2010



Source : Insee, Recensement de la population 2010 / Exploitation PFoss Auvergne

## Modes de cohabitation

Les jeunes Auvergnats connaissent une autonomie précoce en matière de logement (38 % ont quitté le domicile familial) par rapport aux jeunes de France métropolitaine (33 %), en raison de prix de logements plus abordables et de la nécessaire migration des jeunes qui souhaitent poursuivre des études supérieures.

Les jeunes ruraux, même s'ils sont plus souvent insérés professionnellement, vivent majoritairement au sein du foyer familial (75 % contre 54 % pour leurs homologues urbains).

Les jeunes Auvergnates, quel que soit leur territoire de résidence, font preuve d'une indépendance résidentielle accrue : 44 % ne vivent plus chez leurs parents contre 33 % des garçons de cette même tranche d'âge.

## Pauvreté

Les jeunes de moins de 25 ans en Auvergne sont particulièrement touchés par la pauvreté : 20 % des moins de 25 ans vivent en-dessous du seuil de pauvreté alors que ce taux s'élève à 14 % pour la population régionale totale, tous âges confondus. Le taux de pauvreté des 20-24 ans en Auvergne est supérieur de 0,5 point au taux national pour cette même tranche d'âge.

La pauvreté, mesurée à partir des revenus disponibles, est en Auvergne particulièrement marquée en zone rurale, en raison des faibles revenus disponibles d'une population âgée et de retraités importante.

Concernant les recours aux prestations sociales destinées aux personnes ayant de faibles ressources, ils sont relativement moins nombreux parmi les jeunes ruraux, reflétant une apparente moindre fragilité. Vivant plus souvent au domicile parental, ils ont moins recours aux aides au logement. Un moindre recours aux minima sociaux, notamment au RSA, est également observé chez les jeunes ruraux. Il peut refléter une situation sociale *a priori* plus favorable. Il peut également être la conséquence de difficultés à demander de l'aide, voire d'un refus d'accès aux minima sociaux par crainte d'être stigmatisé, ce phénomène de stigmatisation étant souvent accru en milieu rural où l'interconnaissance enlève la protection que pourrait constituer l'anonymat.

En Auvergne, comme en France métropolitaine, le poids du RSA majoré (ancienne allocation parent isolée) est plus élevé chez les jeunes : 43 % des allocataires du RSA de moins de 25 ans bénéficient de la majoration pour isolement contre 11 % pour les allocataires du RSA tous âges confondus (respectivement 53 % et 14 % pour la France métropolitaine).

**Répartition des jeunes de moins de 25 ans bénéficiaires de minima sociaux (RSA socle ou AAH) par zone de résidence - Auvergne - Année 2012**

Zone de résidence	Effectifs	Pour 100 jeunes de 18-24 ans
Rurale	401	2,9
Rurale sous influence urbaine	388	2,6
Urbaine	2 465	3,2
<b>Auvergne</b>	<b>3 254</b>	<b>3,1</b>
France métropolitaine	181 938	3,3

Sources : Cnaf et CCMSA au 31/12/2012 ; Insee, Recensement de la population 2010 / Exploitation PFoss Auvergne

## Service civique

Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme où comptent les savoir-être et la motivation.

Les filles sont plus nombreuses à s'engager dans le service civique : cette sur-représentation féminine (57 %) corrobore l'idée que les femmes sont plus enclines à s'engager dans du volontariat.

Le recours au service civique est moins fréquent en milieu rural : les jeunes engagés résident majoritairement en milieu urbain (73 % contre 11 % en milieu rural), en raison notamment de l'implantation majoritairement urbaine des structures d'accueil des jeunes en service civique.

Les jeunes titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat sont sur-représentés parmi les volontaires au service civique : 41 % des jeunes engagés sont détenteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur, ce qui confirme la perception de l'engagement comme une

transition entre la fin des études longues et l'entrée sur le marché du travail.

**Répartition des volontaires du service civique et des jeunes âgés de 16 à 25 ans par zone de résidence - Auvergne - Année 2013**

Zone de résidence	Volontaires du service civique		Jeunes âgés de 16 à 25 ans	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Rurale	46	11,0	21 596	14,4
Rurale sous influence urbaine	66	15,7	24 013	16,1
Urbaine	307	73,3	103 874	69,5
<b>Auvergne</b>	<b>419</b>	<b>100,0</b>	<b>149 483</b>	<b>100,0</b>

Source : DRJSCS Auvergne 2013 ; Insee, Recensement de la population 2010 / Exploitation PFoss Auvergne

## État de santé

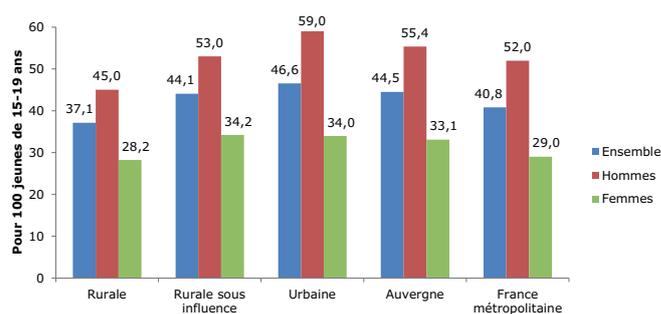
Les consommations de substances psychoactives sont plus élevées chez les jeunes Auvergnats âgés de 17 ans que chez les jeunes de France métropolitaine, reflétant des comportements à risque plus marqués en Auvergne : les parts de jeunes fumeurs quotidiens de tabac, de jeunes usagers réguliers d'alcool et de jeunes usagers de cannabis au cours du mois sont plus élevées en Auvergne qu'en France (respectivement 37 %, 16 % et 27 % en Auvergne contre 32 %, 11 % et 22 % en France métropolitaine).

Les deux premières causes de mortalité chez les jeunes Auvergnats sont les accidents de la route et les suicides. Les taux de mortalité sont supérieurs chez les garçons avec 3,5 fois plus d'accidents de la route et 4,5 fois plus de suicides que chez les jeunes filles.

## Pratiques sportives

Le taux de licences sportives délivrées aux jeunes de 15 à 29 ans en Auvergne est plus élevé qu'en France métropolitaine (31,4 % contre 25,8 %). En Auvergne, pour les plus jeunes (15-19 ans), ce taux est plus faible en milieu rural (37,1 % contre 46,6 % en milieu urbain) caractérisant une jeunesse rurale ayant un moindre accès aux pratiques sportives des fédérations. Ce résultat peut s'expliquer en partie par les difficultés de mobilité des jeunes mineurs, non titulaires du permis de conduire. Il peut également être lié au milieu socioculturel plus pauvre en zone rurale, le niveau de diplôme des parents étant l'un des principaux facteurs jouant de manière positive sur la pratique sportive des enfants. Enfin, l'offre d'activités sportives est aussi moins diversifiée en milieu rural.

**Taux de licences sportives des 15-19 ans par sexe et par zone de résidence (en %) - Auvergne - Année 2012**



Sources : Mission des études, de l'observation et des statistiques (MEOS) ; Insee, Recensement de la population 2010 / Exploitation PFoss Auvergne

## Conclusions et enseignements

La situation des jeunes résidant en milieu rural apparaît plus favorable à plusieurs égards. Ils connaissent moins d'échecs scolaires et une meilleure réussite aux examens. Privilégiant les filières d'enseignement professionnel ou technologique, ils sont détenteurs de diplômes professionnalisant et, de ce fait, plus souvent actifs et dans l'emploi que leurs homologues urbains. Le taux de chômage des jeunes en zone rurale est nettement inférieur à celui observé en zone urbaine. Sur le marché du travail, les jeunes Auvergnats ont des conditions d'emploi difficiles mais en zone rurale, la situation est moins défavorable, en particulier pour les garçons : ils travaillent davantage en CDI et à temps complet.

Les fortes contraintes de mobilité (déplacements pour les études, le travail, l'accès à certains services de soins ou services sociaux, l'accès aux activités sportives et culturelles...) semblent être, pour partie, intégrées par les jeunes ruraux qui acceptent plus volontiers que leurs homologues urbains de s'éloigner de leur lieu de domicile pour poursuivre leurs études ou pour leur travail.

En Auvergne, les jeunes sont particulièrement touchés par la pauvreté. En zone rurale, les jeunes ont moins recours aux prestations sociales et aux minima sociaux reflet de leur moindre fragilité sociale ou de besoins non satisfaits en raison de non-recours aux droits.

Certaines réserves doivent être émises sur ces résultats. La situation moyenne décrite doit être nuancée en tenant compte, notamment, de la répartition des jeunes sur le territoire : 15 % des 15-24 ans résident en milieu rural contre 68 % en zone urbaine. Par ailleurs, les observations par zone de résidence masquent des écarts importants entre sexe. Les jeunes filles en Auvergne, quel que soit leur lieu de résidence, réussissent mieux à l'école, prolongent davantage leurs études mais ont une insertion professionnelle et des conditions d'emploi plus difficiles. Mais c'est en zone rurale que les écarts entre filles et garçons sont les plus marqués. Enfin, des jeunes en grande difficulté résident en zone rurale, mais, en raison de leurs faibles effectifs, l'approche quantitative de l'étude ne permet pas de les décrire ni de les localiser.

En dépit de ces limites, certains enseignements peuvent être tirés. En matière de lutte contre le décrochage scolaire, il s'avère opportun d'adapter les mesures selon le territoire de résidence des élèves et selon leur sexe.

La « bonne performance » de l'école rurale interroge l'incidence de l'illettrisme plus forte en milieu rural qu'en milieu urbain. La réussite scolaire semble en effet ne pas être un gage suffisant au maintien des savoirs de base au sein d'une population. Les politiques d'accès à l'art et à la culture à destination des jeunes, en alimentant les pratiques de lecture et d'écriture, ou du moins en

maintenant une appétence pour ces domaines, pourraient permettre, en se développant, d'être un véritable axe de prévention de l'illettrisme.

Concernant les choix d'orientation, le maintien des filières d'enseignement professionnel et de l'apprentissage dans certaines zones rurales pourrait contribuer à leur dynamisme. Mais ce maintien des filières professionnelles ne devrait pas représenter un facteur limitant de l'ambition des jeunes ruraux. Parallèlement, il semble important de privilégier, en milieu urbain, l'orientation choisie, et non pas subie, vers l'enseignement professionnel ou technologique qui pourrait être davantage valorisé comme étant un moyen d'accès plus rapide au marché du travail et à l'autonomie.

En matière d'emploi, il semble important d'identifier des leviers pour améliorer la situation des filles, notamment en zone rurale, comme la stimulation et le soutien des initiatives de jeunes créateurs dans l'économie sociale et solidaire. Enfin, les emplois d'avenir devraient être promus.

L'accès à la Garantie jeunes devrait également être développé et davantage ciblé sur les filles, notamment en zone rurale où un moindre recours au RSA est observé.

Une préoccupation du service public régional de l'orientation devrait porter sur le maillage territorial de la région, notamment dans les zones rurales où l'utilisation du réseau pourrait être plus pertinente et où le partenariat est fondamental. Les structures ayant pour mission l'orientation et l'information des jeunes pourraient être mieux coordonnées et offrir une meilleure couverture du territoire.

Face à la nécessité de la mobilité des jeunes, notamment en début de vie active et en zone rurale, toutes les solutions alternatives facilitant la mobilité des jeunes, à la fois culturelle et géographique, et leurs regroupements pour se loger, devraient être favorisées.

Les accidents de la route représentant la première cause de mortalité des jeunes de 15-24 ans en Auvergne, les politiques de prévention routière devraient être renforcées, en particulier en zone rurale où le taux d'obtention du permis de conduire et la possession d'un véhicule semblent plus élevés. Par ailleurs, les consommations de substances psychoactives plus élevées chez les jeunes Auvergnats âgés de 17 ans que chez les jeunes de France métropolitaine placent la lutte contre les inégalités de santé et la meilleure prise en charge des problèmes de santé mentale au premier rang des mesures du plan Priorité Jeunesse.

Les jeunes ruraux pourraient être mieux orientés vers le service civique. Le recrutement de volontaires auprès des associations œuvrant en milieu rural représenterait ainsi une opportunité notamment pour les filles qui ont plus de difficultés d'insertion professionnelle.

### Pilotage de la PFoss



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne

34, rue Albert Thomas - 63038 Clermont-Ferrand Cedex 1  
Tel. 04 73 34 91 91 / Fax : 04 73 93 82 29  
drjscs63@drjscs.gouv.fr - www.auvergne.drjscs.gouv.fr

### Animation de la Pfoos



Observatoire régional de la santé d'Auvergne

58 allée du pont de la Sarre - 63000 Clermont-Ferrand  
Tel. 04 73 98 75 50 / Fax : 04 73 91 55 84  
lvaissade.obresa@orange.fr - www.ors-auvergne.org

**Directeur de la publication** : Jean-Philippe BERLEMONT (DRJSCS Auvergne)

**Éditeur** : Plate-forme de l'observation sanitaire et sociale d'Auvergne

**Pilotage de l'étude** : Régine MAGNAT et Céline LABBE (DRJSCS Auvergne)

**Groupe de travail** : David BARAGOIN (Conseil général de l'Allier), Marie-Bernadette BRIFFOND (Conseil général du Puy-de-Dôme), Aude CADORET (Rectorat), Aurélie CARDOSO (ORS Auvergne), Caroline DAMBRUN (DDCS du Puy-de-Dôme), Michèle ECALLE (DDCS du Puy-de-Dôme), Vincent GIQUET (Pôle emploi Auvergne), Ousmane KA (DDCSPP du Cantal), Sylvie MAQUINGHEN (ORS Auvergne), Hélène MONTEIL (DDCSPP de Haute-Loire), Laure VAISSADE (ORS Auvergne), Peggy VOISSE (Conseil régional d'Auvergne)

**Réalisation de l'étude et rédaction** : Laure VAISSADE (ORS Auvergne)

**Relecture** : Jean-Philippe BERLEMONT et Véronique LAGNEAU (DRJSCS Auvergne)

**Maquette** : Laure VAISSADE (ORS Auvergne)

**Document téléchargeable sur le site** : [www.pfoos-auvergne.fr](http://www.pfoos-auvergne.fr)

**Contact** : [lvaissade.obresa@orange.fr](mailto:lvaissade.obresa@orange.fr)